

Réponse à l'interpellation de Monsieur François SCHREUER

Objet : Quand Liège disposera t-elle d'un plan d'évacuation ?

Monsieur le Chef de groupe,

Pour rappel, en Belgique, la planification d'urgence est organisée à trois niveaux : communal, provincial et fédéral.

L'évacuation de personnes estimées être en danger, tout comme leur mise à l'abri dans le cadre d'un confinement, sont des mesures très régulièrement employées en gestion de crise.

C'est ainsi que, à l'occasion de sinistres dans des habitations et sur instruction des services de secours, nos services ont en charge d'évacuer des habitants. Des bus du TEC sont réquisitionnés et les personnes sinistrées, conduites à l'hôtel.

Elles sont accompagnées socialement et psychologiquement. Des biens de première nécessité leur sont fournis en urgence.

Notre capacité à assurer dans les meilleures conditions des évacuations de dizaines, voire de centaines de personnes, est unanimement reconnue par les professionnels de terrain de la gestion de crise, qu'ils soient pompiers, policiers, médecins urgentistes.

Il est néanmoins évident que l'évacuation "extra muros" de la population de toute une commune, quelle que soit sa taille, ne peut être mise en œuvre par la commune concernée.

C'est notamment pour cette raison que la planification d'urgence et la gestion de crise se déclinent en Belgique sur trois échelles territoriales différentes.

Les autorités responsables sont respectivement : la ou le Bourgmestre, la ou le Gouverneur, la ou le Ministre de l'Intérieur.

Votre question concerne l'évacuation de la population en cas de danger lié à un problème grave à la centrale de Tihange. Comme déjà évoqué à de nombreuses reprises, le problème doit s'exprimer bien entendu à une échelle beaucoup plus large que le territoire communal.

Le périmètre d'intervention fixé par le Fédéral est limité à 20 km. Seule une partie de notre territoire communal est concerné.

Le conseil communal et moi-même avons déjà pu contester cette approche trop restrictive du périmètre auprès des autorités fédérales. A ce stade et à ma connaissance, ces autorités n'estiment pas nécessaire de prévoir une évacuation de l'ensemble de la population de la Ville en cas d'incident.

Comme vous le soulignez aussi, le report de la fermeture d'un des réacteurs de Tihange me paraît être un argument supplémentaire pour étendre enfin ce périmètre d'intervention à l'ensemble du territoire communal.

Je propose que les groupes du conseil communal s'entendent pour revendiquer d'une même voix cette extension.